

**Elimination des liquides de nettoyage (+ pré-désinfection) des d.m. en contact avec tissus infectieux chez patients présentant un ou plusieurs facteurs de risque**

- Aux Hospices Civils de Lyon: transvasement dans un Septobox puis solidification des liquides par poudre gélifiante, et évacuation pour incinération.
- Bacs traités par la javel ou la soude

**Il ne faut pas oublier le risque infectieux provoqués par les micro-organismes**

Ces dispositions ne doivent pas nous faire oublier le risque infectieux vis-à-vis des Agents Transmissibles Conventionnels...

- Dispositifs critiques: UU, ou stérilisation, à défaut désinfection Haut Niveau
- Dispositifs semi-critiques: désinfection Niveau Intermédiaire ou mieux: stérilisation
- Dispositifs non-critiques: désinfection Bas Niveau

**Ce que l'on doit mettre en pratique:**

*Pour la stérilisation:*

- Chaque fois que possible: stérilisation vapeur 134°C – 18 min

- Autres possibilités non interdites: vapeur 125°C, 121°C, OE, plasma
- «Non autorisée»: stérilisation formaldéhyde (LTSF)
- Vaut-il mieux stériliser à 138°C qu'à 134°C?

Le fait d'accroître la température de 134°C à 138°C n'améliore pas l'inactivation.

La résistance de certaines souches est même accrue à 136°C, et encore plus à 138°C: la thermorésistance des ATNC est augmentée par la vitesse et l'intensité de la fixation par la chaleur\*

\*Taylor D.M. Inactivation of prions by physical and chemical means J. Hosp. Infect. (1999), 43, 569-576

*Pour la désinfection:*

- Recommandés: peroxyde d'hydrogène, acide peracétique. (Mais le problème de la compatibilité avec les gaines en polyuréthanes est mal évalué et connu, actuellement), eau de javel
- Non recommandés, à proscrire dès que possible: glutaraldéhyde.

**Recommandations pour les laboratoires d'anatomo-pathologie et salles d'autopsie**

Le reste de la circulaire N° 100 reste applicable (non abrogé)

**Conclusion**

La circulaire DGS/5C/DHOS/E2/2001/138 du 14 mars 2001 propose un ensemble étendu de mesures de prévention. Celles-ci sont souvent difficiles à mettre en œuvre pour des raisons pratiques et économiques. Les évaluations scientifiques indiscutables faisant encore largement défaut, les choix pratiques au niveau du terrain peuvent être assez difficiles.

# Prise de position sur le communiqué STERRAD dans l'édition Forum 1/2004

Dans l'édition Forum 1/2004, le GEDESMAT avait publié un communiqué sur le procédé STERRAD en France. Une partie de ces informations portent sur la technologie STERRAD de la première génération, utilisée à l'époque dans le STERRAD 100. Or depuis plusieurs années, seule la dernière version, le STERRAD 100S, est utilisée en Suisse.

- L'appareil STERRAD 100S ainsi que les modèles STERRAD 50 et STERRAD 200 permettent, dans le champ d'application déterminé, de réaliser la surstérilisation (SAL 10<sup>-6</sup>) telle qu'elle est définie dans la norme EN ISO 14937 (annexe D).

- Les corps creux (lumen) d'un diamètre supérieur à 1 mm peuvent, selon leur longueur, également être stérilisés au moyen du procédé STERRAD, pour autant que la FDA l'ait autorisé. Les indications détaillées sont listées dans le manuel utilisateur.
- La technologie STERRAD fait l'objet de contrôles et d'autorisations se basant sur des normes et des standards internationaux et est appliquée dans plus de 6500 installations dans le monde.

*Philipp Mathys, Advanced Sterilization Products, Suisse*